

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

Après le discours de Marseille, le calme plat dans les milieux politiques. Les ministres en voyage ont prononcé des discours régionaux qui n'ont éveillé ni les susceptibilités des amis, ni les cris de colère de ses ennemis.

L'ouverture de la session des Conseils généraux a fait renaître la question de savoir si ces assemblées peuvent ou non émettre des vœux politiques. M. Audigier, député de l'Oise, mène grand tapage contre le Président du Conseil, le menaçant d'une interpellation si les assemblées départementales lui envoient des vœux favorables.

Il n'est pas inutile de lui rappeler que de tout temps ces assemblées ont approuvé ou désapprouvé la politique générale du gouvernement. Il ne faut pas oublier que les conseillers généraux sont de droit électeurs sénatoriaux. On est donc mal fondé à déclarer que la politique doit rester complètement étrangère à leurs délibérations.

Certes, il serait mauvais que de longues et interminables discussions s'instituent au sein de ces assemblées sur des questions de détail qu'elles n'auraient pas le temps d'étudier à fond ; mais en arrivant au chef-lieu du département les conseillers généraux apportent leur opinion et, ce qui est mieux, l'opinion des électeurs de leur région ; ils la formulent par un vote aussi bref qu'important et ils éclairent ainsi la majorité parlementaire et le gouvernement lui-même. Gambetta appelait le Sénat « le grand Conseil des communes de France » ; en émettant des vœux généraux sur la politique actuelle, les membres des assemblées départementales continuent leur fonction d'électeurs de ce « Grand Conseil ». C'est plus qu'un droit, c'est un devoir que nul esprit sérieux ne saura leur dénier.

Continuant sa laborieuse campagne en faveur de l'œuvre à laquelle il s'est dévoué, M. d'Estournelles de Constant vient d'adresser à tous les Conseils généraux une lettre ouverte dont voici les principaux passages : « Une question posée par la Russie, alliée de la France, à la conférence de la Haye — la question de l'arbitrage international — reste sans solution, comme si elle n'intéressait aucun gouvernement européen ni aucun peuple. La Cour permanente de la Haye, solennellement constituée par l'accord de vingt six puissances, n'est fréquentée que par les Républiques du Nouveau-Monde ! Les conventions de la Haye — dont l'application seule pourrait soulager l'Europe des fardeaux qui l'écrasent et qui paralysent tant d'activités et tant de milliards — restent lettre morte.

« Les Chambres de commerce protestent avec toute la population laborieuse de France et d'Europe, contre une pareille méconnaissance des intérêts essentiels de la production et de la paix générales : il suffirait pour y mettre un terme que les Conseils généraux de France prissent l'initiative d'une manifestation qui leur vaudrait la reconnaissance du pays et celle du monde civilisé.

« J'ai l'honneur de vous proposer en conséquence l'adoption du vœu suivant, entièrement conforme à ceux que les délégués de toutes les puissances représentées à la Haye ont fait acclamer et voter en 1899 :

« Le Conseil général émet le vœu que l'article 19 de la Convention de la Haye,

» signée par 26 puissances contractantes » et prévoyant la conclusion de conventions » d'arbitrage entre ces puissances, reçoive » sans plus de retard son application, dans » l'intérêt général de la paix et pour le » développement matériel et moral du » progrès en France, comme dans tout » Etat civilisé. »

Il faut espérer que, la session close, on pourra compter de nombreux Conseils généraux ayant répondu à l'appel du député de la Sarthe. On sait que celui du Lot a voté ce vœu.

L'assassinat du consul de Russie à Monastir continue à défrayer les chancelleries européennes. Aujourd'hui, il semble bien démontré que M. Rostkowsky a été victime d'une conjuration militaire. Voici les derniers renseignements puisés à des sources autorisées. Dans les premiers jours de juillet dernier, le consul de Russie aurait souffleté une sentinelle qui ne l'avait pas salué militairement. Tout le poste aurait juré de venger le soldat de faction, presque toute la garnison de Monastir aurait prêté le même serment.

C'est le 8 courant, à 10 heures du matin, que M. Rostkowsky a été tué par une sentinelle.

Le corps du consul resta étendu sur la chaussée jusqu'à ce que des amis, prévenus par le cocher, vinssent le relever et le fissent porter au consulat.

L'autopsie a démontré qu'une balle, après avoir cassé l'avant-bras gauche, avait traversé les flancs de part en part ; qu'une deuxième balle avait traversé le crâne et était sortie sous le menton.

Le corps du malheureux consul a été embaumé, mis en bière et mis à la disposition de l'ambassade.

F. L.

Le procès Humbert-Daurignac

M^e Laborie a terminé jeudi sa plaidoirie, en demandant l'acquiescement de la famille Humbert, contre laquelle l'accusation, a-t-il dit, n'a porté aucune preuve de culpabilité d'escroquerie.

Après la plaidoirie de M^e Laborie, le défenseur d'Emile Daurignac, M^e Clément, a pris la parole.

Il a essayé de prouver le rôle effacé de son client, qui, dit-il, est un timide ; Emile Daurignac a toujours eu confiance dans l'existence des millions. On lui reproche d'avoir joué divers rôles dans cette affaire ; c'est faux.

M^e Clément demande l'acquiescement de son client et de tous les accusés ; et tout le monde, dit-il, sortira d'ici content, même les créanciers.

Le verdict sera probablement rendu cette nuit.

INFORMATIONS

La réforme des frais de justice

Le Journal officiel publie un long décret réformant le tarif des frais et dépens devant les tribunaux et les cours. Ce décret est précédé d'un rapport adressé par le garde des sceaux au président de la République, indiquant que le principe fondamental du nouveau tarif est l'allocation aux avoués d'un émoulement proportionnel à l'intérêt pécuniaire des procès ou à l'importance de la procédure engagée.

Encore une interpellation

M. Grosjean, député du Doubs, a écrit au garde des sceaux qu'il l'interpellerait à la rentrée des Chambres, sur l'accusation portée par M^e Laborie contre le gouvernement d'avoir « détourné des pièces d'une instruction judiciaire, pour les communiquer à la presse en vue de porter atteinte à l'honneur et à la considération d'un adversaire politique. »

Le mariage de M. Pelletan

M. Pelletan, ministre de la marine, s'est marié jeudi à la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris, avec Mlle Denise, institutrice.

Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie et a vivement acclamé M. Pelletan.

Le Jeu dans l'armée

Le général Passerieu, commandant le 20^e corps d'armée, vient d'adresser un ordre du jour aux chefs de corps placés sous ses ordres, pour appeler leur attention sur les dangers qui existent pour les officiers, sur la fréquentation assidue des Casinos, Cercles et autres établissements de jeu...

« Les habitudes de ce genre, dit le général, entraînent fatalement une dégénérescence du sens moral. Les joueurs invétérés ne sont plus maîtres, à un moment donné, de leur fortune et de leur honneur. Les officiers risquent de compromettre dans ces réunions leur avenir, leur réputation et le bon renom de l'armée. »

En Algérie

Les Tribunaux répressifs

Conformément au vœu exprimé par la commission instituée au ministère de la guerre pour examiner les modifications à introduire dans l'organisation des tribunaux répressifs d'Algérie, le gouverneur général a décidé que désormais les assesseurs indigènes ne seraient plus soumis à l'application des peines édictées pour les contraventions spéciales à l'indigénat et par conséquent à l'obligation du permis de voyage.

M. Jonnart se propose d'ailleurs d'étendre cette mesure à plusieurs autres catégories d'indigènes notables dont l'honorabilité et l'attachement à la France ne sauraient être mis en doute.

Dans le Sud-Oranais

L'envoi de la colonne légère vers Taghit a été motivé par la nouvelle reçue qu'une forte harka s'était mise en route sur Taghit-Bechar et qu'à son passage à Bechar elle aurait détruit un ksar et aurait entraîné les habitants valides à se joindre à elle.

L'agha d'Aïn-Sefra, Si-Mouley, vient d'effectuer une tournée dans le Maadar-el-Ahmar, où on avait signalé un djich de gens de Bou-Amama. Il n'y a pas rencontré ces malfaiteurs, mais à proximité d'Ich, une patrouille de son goum a tué un bandit des plus dangereux, Bouziane-Oulad-Mohamed, dissident des Oulad-Abdallah, qui a pris part à de nombreux coups de main et qui faisait partie du djich qui attaqua le goum des Amour le 8 juin dernier, pendant l'opération contre Figuiç.

Tirages Financier

Série 40.602 : le numéro 20 gagne 100 mille francs.

Série 50 965 : le numéro 2 gagne 1.500 francs.

Série 59.898 : le numéro 11 gagne 500 francs.

Série 47.362 : le numéro 10 gagne 500 francs.

Série 21.796 : le numéro 9 gagne 500 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Ouverture de la chasse

L'exercice de la chasse, ainsi que la mise en vente, la vente, le transport et le colportage du gibier, seront permis dans toute l'étendue du département du Lot, à partir du dimanche 23 août courant, jusqu'à l'époque qui sera ultérieurement fixée.

Chronique viticole

L'état du vignoble est satisfaisant, la végétation est superbe. Sur certains points on a bien constaté des traces de mildiou et de black-rot, mais grâce aux sulfatages répétés, ces maladies cryptogamiques préoccupent peu les viticulteurs. Le temps est beau et chaud ; selon toutes probabilités, les vendanges se feront fin septembre, ou au plus tard, les premiers jours d'octobre.

CAHORS

M. Pelletan à Cahors

Une erreur de rédaction nous a fait dire que M. Camille Pelletan venant assister dans le Lot au mariage de Mademoiselle de Verninac présiderait, à cette occasion, l'inauguration du buste de M. de Verninac.

Tous nos lecteurs ont certainement compris que le but principal et même unique du voyage de M. le Ministre de la Marine dans le Lot était la cérémonie d'inauguration du buste de l'ancien Président du Conseil général. Pressenti à ce sujet par son sous-chef de cabinet, M. L.-J. Malvy, M. Pelletan a accepté en principe l'invitation qui lui sera adressée prochainement à titre officiel par le bureau du Conseil général du Lot.

Ce n'est qu'à l'occasion de sa visite à Cahors qu'il s'arrêtera à Croze et à Vayrac où un grand banquet de 2.000 couverts lui sera offert par les vaillants démocrates de la région.

Poids et mesures

M. Harang, adjudant au 7^e de ligne, est classé, à la suite d'un concours, pour l'emploi de vérificateur des poids et mesures.

Ecole vétérinaire de Toulouse

Un concours sera ouvert le 23 octobre 1903 à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, pour la nomination à un emploi de répétiteur auxiliaire attaché à la chaire d'anatomie pathologique et d'histologie.

Bal de la jeunesse

La commission provisoire du bal de la jeunesse s'est réunie mardi soir dans une salle de la mairie.

Le bureau est ainsi composé : Président, M. Vallé ; vice-présidents, MM. Pélissié, Conquet ; trésorier, M. Breil ; secrétaire, M. Mention ; commission, MM. Bénédictey, Bessou, Combarieu, Cammas, Cambar, Cros, de Ménard, Lades, Michalon, Séguy, Trémolière, Vialard.

La commission a abordé le projet d'un concert gratuit qui précéderait le bal. Ce concert, donné avec le concours d'artistes dont la réputation n'est plus à faire et que le public cadurcien a déjà eu le plaisir d'entendre et d'applaudir, est appelé à avoir le plus grand succès.

Congrès de la Paix

Le Secrétaire général du 12^e Congrès Universel de la Paix, prie les personnes qui s'intéressent au mouvement pacifique et les Sociétés de la Paix qui, par suite d'insuffisance d'adresse, n'auraient pas reçu la lettre d'invitation, de vouloir l'excuser et les invite à en réclamer au secrétariat-général, hôtel des Sociétés Savantes, Rue Saint-Lô N° 40 bis, Rothen.

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DU 23 AOÛT 1903

Royal légion (allegro)	ix	Sousa.
Sémiramis (ouverture)		Rossini.
Rose-Mousse (valse-lente)		Bosc.
Lakmé (Fantaisie)		Delibes.
Gloire aux femmes (polka-maz.)		Strobl.

— Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 22 Août 1903

Naissances

Fraussen, Hubert-Eucher, rue Nationale, 33.
Cambou, André-Jean, rue du Tapis-Vert, 6.
Toussaint, Odette-Denise, rue du Portail-Alban, 11.
Malique Louis, rue Paramèle, 6
Minihot, Léonie, rue du Château-du-Roi, 7.
Taczin, Charles-Bienvenu-François, rue Sainte-Claire, 42.
Huillet, Yvonne-Marie-Engénie, rue Clément Marot, 11.
Tassart, Pierre-Marie-Guillaume, rue du Portail-Alban, 10.
Lauzély, Marie-Louise, rue Saint-James, 15.
Bessac, Paule-Madeleine, rue Bouscarrat, 18.

Publication de Mariage

Bonnet, Jean, dit Alexandre, typographe et Marceiller, Marie-Emilie, ouvrière d'imprimerie.
Rollès, Eugène, chapelier et Guilmort, Marie-Louise tailleur.
Delteil, Firmin, cordonnier et Cournil, Marie, tailleur.

Mariage

Salles, Jean-Emile, commis des Contributions directes et Boi, Marie-Victorine-Françoise, sans profession.

Décès

Delpech, Jean, 5 mois, rue du Port-Bul-lier, 2.
Drique, Paul-Ferrand, 1 an, rue Mascoutou, 46.
Aubusson, Pierre, chanoine, titulaire, 89 rue des Ecoles, 5.
Brun, Marie, lisseuse, épouse Larnaudie, 28 ans, rue Lamy, 2.
Rouelle, Jeanne-Sara, 12 ans, impasse Dedrain.
Gernolles, Henriette-Célia-Jeanne, 6 mois, Boulevard Gambetta, 5.
Lagrèze, Marie, Vve Calmon, s. p., 65 ans, rue Labarre, 48.
Bladinières, Jean, 66 ans, à l'Hospice.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Vol de brebis. — Dans la nuit du 13 au 14 août courant, deux brebis furent volées au sieur Laborie, fermier à la Gréssette, commune de Cabrerets.

Dans la même nuit, on vola deux agnelles à un sieur Lapergne, de Sabadel.

Le 14 au matin, le sieur Laborie, s'étant aperçu du vol commis à son préjudice, se rendit immédiatement à Gourdon, et fut assez heureux pour trouver ses deux brebis.

Il était temps, car un boucher de Souillac, qui les avait achetées, se disposait à les embarquer.

Sur interpellation de M. Laborie, le boucher reconnut avoir acheté les brebis le jour même, à une personne disant se nommer Solladié Baptiste, et habiter Sabadel, canton de Lauzès.

Une plainte ayant été portée, la gendarmerie de Lauzès a fait une enquête, qui a amené la découverte du coupable, un sieur Solladié Baptiste, âgé de 34 ans fermier au Pech de Moles, commune de Sabadel (Lauzès.)

Nous apprenons, que Solladié va être cité devant le tribunal correctionnel de Cahors, pour l'audience du 29 courant.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Le drame de Vanves. — L'avant-dernière nuit, à Vanves, M. et Mme Pilate revenaient de Figeac, où ils

avaient passé une semaine dans la famille de Mme Pilate, née Anastasie Chartron. En se couchant, ils se querellèrent. Le matin, le mari, qui est garçon boulanger, alla voir son patron et rentra à onze heures. Sa femme qui, paraît-il, était très acariâtre, lui faisant chaque jour des scènes terribles et le battant comme plâtre, l'accueillit avec colère, lui reprochant de la tromper, de s'être attardé au cabaret; elle le menaça d'un revolver. Il lui arracha le revolver des mains et le cacha sous les oreillers. Elle lui brisa alors une canne et un manche à balai sur le dos en lui adressant les pires injures: «Lâche, criait-elle; tu n'es pas un homme; défends-toi donc. » Alors, n'y tenant plus, Pilate sauta à la gorge de sa femme, il dut serrer assez fort car elle tomba inanimée.

Affolé, le malheureux essaya de la ranimer, lui aspergea le visage avec du vinaigre; la voyant toujours immobile, il courut comme un fou à la recherche d'un médecin. M. Henri Clermonthe, externe des hôpitaux, qui se trouvait en visite dans une maison voisine, accourut. Tous les soins furent inutiles. Pilate se lamentait, répétant: «C'est moi qui l'ai tuée!»

M. Hocquet, commissaire de police du quartier, prévenu de ce qui se passait, arriva avenue Victor-Hugo et arrêta Pilate, qui se laissa emmener en pleurant.

On a constaté qu'il portait sur le corps les traces des coups qu'il administrait quotidiennement sa terrible moitié; il a été envoyé au dépôt.

Dans tout le quartier on est unanime à excuser l'acte de ce pauvre homme, à qui sa femme en faisait voir, comme l'on dit, de toutes les couleurs.

— Les radeurs de nuit. — M. Santandrea, pédicure-manicure à Cahors, rue du Lycée, se trouvant de passage dans notre ville, vient d'être victime d'un vol audacieux. Dans la nuit de mardi des malfaiteurs encore inconnus, ont dévalisé sa voiture, se sont emparés d'une caisse contenant des produits chimiques et divers objets de prix. Le coup fait, ils ont emporté le produit de leur vol à l'extrémité de l'allée Victor-Hugo, ont éventré la caisse et emporté une partie de son contenu.

PUYBRUN. — Jupiter toujours en colère.

— Nous commençons à supposer que notre capitaine Fracasse se serait assagi et qu'il ferait comme le bon vin qui se bonnifie en vieillissant. Hélas! il n'en est pas ainsi, car nous sommes obligés de constater que ses accès de don Quichottisme ne le quittent guère et tendent au contraire à devenir de plus en plus aigus. Vous allez en juger:

Hier, étant sur la place publique, il vitupérait avec de grands gestes contre quelques citoyens de notre commune appartenant au Comité, qui s'étaient rendus à Cahors à l'occasion de la session du Conseil général et émettait contre eux des réflexions qui étaient au moins incorrectes.

Ainsi, quand il passe à côté d'un républicain bien connu, c'est plus fort que lui, subitement il est pris de bronchite, et sent le besoin de tousser fort, très fort.

Notre Jupiter en carton ne peut se faire à l'idée que le Comité, plein de vitalité, grandisse chaque jour en force et en nombre, et puisse se moquer de son courroux, comme de ses provocations, et qu'il peut se passer de sa grrrrrnde protection, quoi qu'il dise à qui veut l'entendre, qu'il est l'ami intime de Monsieur Chaumié.

Un Comitard.

Décidément, le capitaine Fracasse s'obstine à donner toujours des preuves de sa mauvaise humeur et de son mauvais caractère, car il ne se passe pas de jour sans que quelques républicains soient l'objet de quelque extravagance ou de quelque provocation de sa part.

Qu'il sache bien, ce Monsieur que nous ne sommes plus à l'époque des assommades, et que les Comitards sont assez forts pour se défendre. De mauvaises langues racontent que cette mauvaise humeur est due à ce que comme le vieillard de la fable, il sent sa fin prochaine, et que le jour approche où l'on va se débarrasser de cet homme néfaste qui depuis trop longtemps hélas, gouverne les destinées de notre chère commune.

Où mon cher Fracasse, malgré tes lieutenant et toute ta bande, tu peux être assuré qu'on ne veut plus de toi.

Un Comitard.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Enregistrement. — Par arrêté de M. le Ministre des finances, M. Mas-sé, receveur conservateur à Murat (Cantal), est nommé conservateur des hypothèques à Gourdon, en remplacement de M. Codane, décédé.

MARTEL. — Un bon exemple. — Sous ce titre, dans son numéro du 6 août, la *Croix-Défense*, citait en exemple aux pères de famille la belle conduite (sic) du directeur de l'école primaire supérieure de Martel, M. Bourthoumieux.

Ce directeur aurait, affirme la *Croix-Défense* retiré ses enfants de l'école laïque des filles, « parce que l'éducation donnée par la directrice de cette école, a soulevé son dégoût. »

Dans une note que nous avons publiée au bas de l'entrefilet inséré dans la feuille cléricale, nous déclarâmes que nous nous refusions à croire à la véracité des faits rapportés, que nous espérons voir ces faits démentis le lendemain même par le directeur de l'école primaire supérieure.

A cet effet, nous avons adressé un numéro de la *Défense* et un numéro du *Journal du Lot* à ce fonctionnaire.

Nous n'avons reçu aucune réponse; mais un de nos confrères a publié un entrefilet où il était affirmé que le directeur de l'école de Martel était un ferme républicain, qui n'avait jamais songé à retirer ses enfants de l'école laïque.

Nous avons pris nos renseignements: M. Bourthoumieux n'a pas eu, en effet, à retirer ses filles de l'école laïque, celle-ci étant fermée pour cause de vacances; mais ce qui a inspiré la note de la *Défense*, c'est une conversation tenue dans un milieu réactionnaire par le directeur de l'école de Martel contre la fête donnée par la directrice de l'école des filles. Les propos tenus sont excessifs, et il eût été préférable que M. Berthoumieux se fût mordu la langue bien souvent avant de les exprimer.

L'incident relaté par la *Défense* est moins grave que nous le pensions; cependant il est regrettable que les réactionnaires trouvent des armes contre l'enseignement laïque parmi ceux-là même qui sont chargés de répandre cet enseignement.

C'est très regrettable: tous les républicains blâment énergiquement de telles attitudes.

L. B.

Au sujet de cet incident, le groupe radical de Martel nous adresse la protestation suivante:

Dans son numéro du 12 courant, le *Réveil du Lot* publie un article acrimonieux, intitulé: « Une réponse nécessaire » et signé *Un groupe de radicaux*.

Les radicaux de Martel déclarent être entièrement étrangers à la publication de cet article; n'en acceptent en aucune sorte la paternité et en laissent toute la responsabilité à l'auteur anonyme du *Réveil du Lot*. Ils attendent toujours la réponse de l'intéressé.

Un groupe de vrais Radicaux.

SOUILLAC. — Sauvetage. — Mardi, dans l'après-midi, le jeune Taste, âgé de douze ans, se baignait dans la Dordogne, au lieu dit du Pinquet.

S'étant trop avancé, il allait être entraîné et se serait infailliblement noyé, quand accourut M. Pierre Cavarrot, qui n'hésita pas à se jeter à l'eau tout habillé et retira le jeune imprudent sain et sauf.

Nous adressons à M. Pierre Cavarrot nos félicitations.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 20 août 1903 (Suite)

M. Costes, au nom de la commission des finances propose de rétablir le crédit de 2.000 francs réduit tout d'abord à 1.500 francs, porté à l'article 4 du budget ordinaire (mobilière de la préfecture). — Adopté.

M. Larnaudie, au nom de la même commission propose la suppression de l'article 6 du chapitre XIV (instruction publique).

M. Costes combat la suppression de ce crédit affecté aux subventions pour l'établissement de bibliothèques scolaires.

Les conclusions de la commission sont rejetées; le crédit de l'article 6 (300 francs) est maintenu.

M. Larnaudie donne connaissance du bud-

get extraordinaire (dépenses imputables sur le produit des impositions extraordinaires) dont le total s'élève à 376.327 fr. 77. — Approuvé.

M. Longpuech propose le vote de 1.300 fr. pour réparations au Palais de Justice de Cahors et 751 francs pour réparation d'un escalier à la sous-préfecture de Figeac. — Approuvé.

Une augmentation de dépenses de 443 francs est demandée pour la réfection des amarrages du pont suspendu de Mols sur la Dordogne, au passage du chemin de grande communication n° 3.

La part incombant au département serait de 260 francs. — Approuvé.

Une indemnité de 250 francs est allouée à M. Louradour, de Carennac, pour l'indemnité des dommages et dégradations qu'il a eu à supporter par le fait de la construction du chemin de grande communication n° 14 a de Carennac à St-Sozy.

M. Malvy père demande que acte soit donné du dépôt du rapport de l'Inspecteur d'Académie; acte est donné.

Au nom de la commission des finances, il propose d'élever à 400 francs la subvention de 300 francs accordée à M. Fayret, pharmacien-taxateur qui réclame 600 francs. — Approuvé.

Les honoraires réclamés par l'architecte de l'arrondissement de Gourdon, au titre d'expert des dégâts occasionnés au Palais de Justice de Gourdon, par l'incendie, s'élèvent à 817 fr. 86; la commission propose 500 fr. — Approuvé.

Une indemnité de 316 francs est accordée à M. Lagarde, de Souillac, pour le désintéresser en raison du terrain qu'il a cédé au chemin de grande communication n° 15 h de Souillac à St-Génies. — Approuvé.

Le budget relatif aux aliénés fixé à 120.000 francs est adopté.

Le budget de l'assistance médicale gratuite fixé à 128.000 francs est adopté.

A ce sujet, M. Larnaudie demande que le préfet s'informe de quelle façon le département du Lot-et-Garonne a réorganisé cette caisse.

M. Larnaudie voudrait que les fonds alloués aux médecins pour soins aux indigents, soient versés dans une caisse pour la création de retraites en faveur des médecins.

M. le Préfet répond que satisfaction sera donnée à M. Larnaudie, quant aux renseignements à demander.

M. Peyrichou, au nom de la commission des finances, propose d'allouer une indemnité de 35 francs en faveur de M. Rascouailles, cantonnier à Cahors. — Approuvé.

La commission des finances propose le maintien à 300 francs le crédit affecté à la bibliothèque municipale de Cahors.

M. Costes demande le rétablissement de l'ancien crédit de 500 francs.

Malgré une vive intervention de M. Costes, le crédit de 300 francs est alloué.

Une somme de 2.500 francs est votée représentant la part du département dans les dépenses de construction du pont de Veyre.

Acte est donné du dépôt des rapport des chefs de service.

Les comptes administratifs des écoles normales sont approuvés, et plusieurs demandes de subventions pour réparations dans ces écoles sont ajournées.

M. Cargardel propose le rejet de classement de divers chemins. — Adopté.

L'achèvement du chemin de grande communication n° 5 est ajourné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 10'.

Séance du 21 août 1903

Présidence de M. Pauliac.
Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Laparra, excusé.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Couderc dépose un vœu tendant à la création d'un poste de facteur-receveur à Beauregard. — Adopté.

Un vœu tendant à accorder des plantations de tabac à diverses communes est adopté.

M. Rey dépose un projet de résolution par lequel tout en remerciant le Ministre de l'agriculture des subventions qu'il accorde aux planteurs, il exprime le vœu que le crédit de 5.000 francs soit rétabli comme subvention aux planteurs. — Adopté.

IMPOT SUR LE REVENU

M. L.-J. Malvy dépose le vœu suivant:

« Le Conseil général du Lot reconnaît que le projet d'impôt sur le revenu présenté par M. Rouvier, ministre des finances, réalisera une amélioration dans le sort des petits contribuables et un progrès pour les idées de justice fiscales

» 1^o par suite de la suppression de la cote personnelle et de l'impôt des portes et fenêtres;
» 2^o parce que le principe de l'exemption du minimum d'existence incorporé dans cette réforme est le germe même de l'impôt progressif.

» Mais fidèle à la doctrine républicaine qu'il a plusieurs fois exprimé, estime que seul l'impôt global et progressif sur le revenu réalisera en matière financière, l'idéal d'égalité et de justice impatiemment attendu par la démocratie française. »

M. Lachize demande qu'il soit ajouté ces mots: le Conseil général émet le vœu que le minimum d'existence soit élevé le plus possible.

M. Calmon demande le scrutin public: Ont voté contre ce vœu:

MM. Calmon, Roques, Alayrac: M. Delpon s'est abstenu.

Acte est donné du dépôt des vœux émis par les conseils d'arrondissement.

M. Talou, au nom de la commission des finances rapporte le chapitre du budget des

chemins vicinaux et donne lecture du vœu suivant :

« Le Conseil général demande à M. le Préfet et à M. l'Ingénieur en chef de lui présenter à la session d'avril, un étude en vue :

1° d'attribuer à M. le Préfet le droit de n'accepter dans le département, des agents du service de la voirie que s'il a donné son consentement formel ;

2° de s'assurer que des économies peuvent être réalisées sur le chapitre IV article 52, sans porter atteinte aux droits acquis ni à la bonne gestion du service ;

3° d'examiner si, à l'avenir, le personnel du service vicinal ne pourrait être, en partie tout au moins, recruté parmi les élèves Agents-voyers ;

4° et généralement de proposer toute modification du service vicinal, de nature à le placer, dans le plus large esprit de centralisation, sous l'autorité de l'administration départementale et le contrôle et l'action du Conseil général, et enfin de rendre plus rapide et plus économique l'exécution des travaux. »

Ce vœu est adopté.

M. Talou propose le vote de 3000 francs comme part du département pour la construction d'une traverse dans la commune de St-Géry. — Approuvé.

M. Larnaudie propose le rejet de diverses demandes de subventions formées par des sociétés.

50 fr. sont alloués aux mutualités scolaires de Gourdon et de Figeac.

A la suite de la fermeture de l'école d'Arnis, M. Vayssières, directeur du cours complémentaire de Puy-l'Evêque demande au département de vouloir bien accorder des bourses agricoles en faveur de jeunes gens qui seraient placés à l'école de Puy-l'Evêque.

M. Cassaigne soutient la proposition et demande la création de deux bourses.

M. Talou demande que l'inspecteur de l'assistance publique puisse prélever des fonds sur son budget de façon à permettre au département de créer des bourses.

M. Rey dit que cette question est très importante, et qu'elle mérite d'être étudiée.

A titre d'indication il voudrait qu'une bourse ou deux soient créées à l'école de Puy-l'Evêque.

M. Boyer affirme que cette école est parfaitement organisée et qu'elle mérite d'être encouragée.

La question est renvoyée à la session d'avril.

M. Larnaudie donne connaissance au conseil de deux demandes du syndicat typographique : 1° que les imprimeurs de Cahors soient seuls admis à concourir à l'adjudication et que l'adjudicataire soit tenu de payer aux ouvriers occupés aux travaux de l'adjudication, un prix de journée de 4 francs.

2° Qu'il soit alloué une subvention de 300 fr. pour le cours professionnel des typographes.

Sur la première question, le conseil estime que tous les imprimeurs du département seront admis à concourir à l'adjudication, et rejette la demande du syndicat.

Quant à la subvention, le conseil, après les observations de MM. Larnaudie et Costes, accorde 50 francs.

M. Malvy père fait connaître qu'une somme de 1500 francs, est réclamée par les Agents-voyers et ingénieurs, qui ont surveillé les travaux des ponts de Toirac et de Pin-sac.

Cette demande est ajournée.

La question relative à la création d'un réseau téléphonique dans le Lot, est renvoyée à la session d'avril.

M. Longpuech, communique le dossier relatif au répartition en 1904.

M. Cassaigne, soumet au conseil le budget relatif aux enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés.

Ce chapitre s'élève à la somme de 50.000 fr. Le chapitre relatif aux encouragements à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, s'élevant à 17550 francs est approuvé.

Dans ce chapitre citons avec plaisir que sur les instances de MM. Costes, Rey, Talou et Relhié, le crédit de 100 francs alloués au comice agricole d'Espère (canton nord de Cahors) est élevé à 200 francs.

Sur l'article 6 (subvention en faveur des courses de chevaux à Gramat), M. Vival présente des observations au sujet de certains agissements du directeur des Haras.

Sur l'article 9 (encouragements pour l'amélioration de l'espèce ovine), M. Larnaudie signale divers faits répréhensibles qui se seraient passés au cours des distributions de primes : ainsi, un agriculteur aurait été primé malgré qu'il n'eut pas pris part au concours.

M. Cocula proteste de la bonne foi évidente des membres de la commission du concours et estime que si de tels faits se sont passés c'est à leur insu.

Sur l'article 10 il est demandé l'augmentation à 1.200 du traitement du vétérinaire départemental.

M. Vival s'y oppose, et réclame le scrutin public.

Cette augmentation est approuvée.

MM. Boyer, Vival, Longpuech, Larnaudie, Boudou, Peyrichou, Roques, votent contre ; M. Delpon, s'est abstenu.

M. Pagès-Lechesne dépose un vœu tendant à ce qu'il soit créé à Cahors une station forestière pour le reboisement des montagnes.

Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance du 22 août 1902

M. Pauliac préside.

Sont absents : MM. Malvy fils, Larnaudie,

Longpuech, Murat, Alayrac, Calmon, Pons, Laparra.

M. le préfet assiste à la séance.

M. Talou donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le préfet donne des explications au sujet de l'attribution d'une prime au concours de la race ovine de Cajarc à un propriétaire qui n'avait pas pris part à ce concours. — Ce fait avait été signalé dans la séance d'hier par M. Larnaudie.

D'après les explications de M. le préfet, il y aurait eu une erreur de la part d'un propriétaire qui aurait placé ses agnelles dans la case réservée à un autre propriétaire.

Mais la prime fut bien attribuée au propriétaire qui exposa.

M. Vival dit que M. Larnaudie est absent et que ces explications devaient être fournies en sa présence.

M. Vival persiste à croire vrai les faits exposés par M. Larnaudie. M. Couderc qui avait demandé une enquête sur le fait signalé par M. Larnaudie est heureux des explications de M. le préfet. Il retire sa demande d'enquête.

M. Talou donne communication des sommes affectées au chapitre de l'assistance et hygiène publiques et des enfants du premier âge. Diverses bourses sont attribuées à des enfants sourds-muets, à des enfants aveugles.

Adopté.

Le chapitre XI relatif aux encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts s'élève à 3.700 fr.

Adopté.

M. Vival présente diverses observations au sujet de l'augmentation du traitement du vétérinaire départemental.

M. Vival ne peut pas admettre que le vétérinaire départemental ait son traitement augmenté.

Il paraîtrait que ce fonctionnaire aurait pris l'engagement de ne pas demander d'augmentation de traitement pendant 5 ans.

MM. Cocula et Talou disent que cela n'existe pas, que la question ne se pose pas de cette façon : le vote est acquis et l'incident est clos.

M. Daffas propose de voter 400 francs pour réparations de chemin dans la commune de Calès.

La suppression du bac de Grézels est approuvée.

Le rétablissement du bac de Monvalent est ajourné.

M. Rey parle au sujet du classement du chemin de Fumel à Bonnaguil : cette question est ajournée.

La Compagnie nationale d'automobile demande qu'on lui facilite dans le Lot son organisation des services intercommunaux dans les communes où il n'y a pas de chemins de fer.

La commission invite l'administration à fournir les renseignements nécessaires à cette compagnie pour faciliter ses intentions.

Adopté.

M. Malvy dépose un vœu tendant à la création d'un bureau de tabac à Cieurac.

Adopté.

M. Peyrichou dépose le vœu suivant : Le conseil invite le Préfet à inscrire au budget de 1905 une somme de 2.000 fr. destinée à l'érection d'un buste en l'honneur de M. Cambres qui fut président du Conseil général pendant 11 ans. Adopté.

M. Feyt demande la construction du tramway de Lalbenque à Castelnau, et que cette construction soit avant peu inscrite au programme. Adopté.

M. Cangardel expose que les communes de Marminiac, Cazals, Salviac, les Arques, etc., demandent la construction d'un tramway de Castelfranc à Salviac.

Cette demande est déjà ancienne, mais aucune solution n'est intervenue.

M. Cangardel dépose un vœu tendant à la construction prochaine de ce tramway.

Il prie l'ingénieur en chef de dresser un rapport pour la prochaine session sur la construction des tramways dans les communes déshéritées de voies ferrées.

M. Peyrichou demande également que le canton de Lauzès soit compris dans un projet identique.

M. Cassaigne demande qu'un projet de réseau départemental soit établi.

Toutes ces questions sont adoptées.

M. Costes soumet le projet de la fixation des journées de prestation.

Le maximum des centimes additionnels est fixé à 30 centimes pour 1904.

Projet de construction d'un chemin de fer de Cahors à Moissac. La somme de 150.000 fr. votée par le département sera empruntée au Crédit Foncier.

Adopté.

Vote des centimes additionnels départementaux qui restent fixés à 64 centimes pour 1904 comme en 1903.

Adopté.

Le chapitre XIII relatif aux subventions aux communes (9.850 fr.) est adopté.

Le chapitre XVI relatif aux dépenses diverses est adopté. Ce chapitre s'élève à 125.846 fr. 25 c.

Sur la subvention de 5.000 fr. payée par l'Etat à titre de secours aux familles nécessiteuses de réservistes et de territoriaux une somme de 816 fr. n'a pas été employée par certaines communes.

Cette somme sera versée dans la caisse du Trésorier-Payeur général et encaissée au compte du département. Approuvé.

M. Cassaigne propose le rejet d'une subvention demandée par l'Association nationale

pour la propagation de la langue française. — Approuvé.

Construction d'un caniveau dans la traverse de Mercuès. — Crédit approuvé.

Pont de Juillac. — 800 francs sont demandés pour construction d'une maisonnette pour renvoyer les outils des ouvriers. — Renvoyé à la Commission des finances.

Aquisition de draps et couvertures destinés aux Ecoles normales du département : 2.570 francs sont nécessaires. — 600 francs sont accordés pour pourvoir au plus pressé.

M. Lachèze dit que l'adjudication qui eut lieu l'année dernière pour la construction du chemin de grande communication n° 43 de Cajarc à Cènevières n'a donné aucun résultat.

Une somme de 617 francs est allouée.

Organisation du service de l'hygiène publique. — Cette question est ajournée.

M. Lachèze donne connaissance de la liste des subventions supplémentaires allouées aux communes pour chemins vicinaux. — Approuvé.

Divers rapports de la Commission des Travaux publics examinés par la Commission des finances sont communiqués à l'Assemblée qui les adopte. — Ces rapports ont trait à des subventions pour chemins vicinaux.

M. Cassaigne dépose son dossier relatif à la mise à l'alignement de la propriété Pélissière, à Prayssac.

L'indemnité s'élève à 416 fr. 63. Approuvé.

Traverse de Mercuès : ouverture d'un crédit de 60 francs pour construction d'un caniveau. Approuvé.

Assistance médicale. Tarif des médicaments. Ajourné.

M. Relhié propose un projet relatif à un sectionnement dans la commune de Belfort.

M. Roques demande le rejet. Ce sectionnement est repoussé.

M. Pagès-Lechesne demande qu'acte soit donné du dépôt du rapport sur les épizooties. Diverses créations de foires sont adoptées.

Le Conseil émet un vœu tendant à ce que les jeunes gens qui ont profité des bourses dans les lycées ou collèges et sont arrivés à une situation aisée, remboursent le montant du prix de ces bourses. Adopté.

M. Couderc donne lecture des secours alloués aux communes pour réparations des bâtiments publics. Approuvé.

M. Pagès-Lechesne communique les décisions prises par la commission des finances au sujet des subventions allouées aux Comices agricoles.

M. Lachèze donne communication des recettes ordinaires qui s'élèvent à 694.863 fr. 30 c.

La séance continue mais la session sera ajournée probablement vers la fin du mois de septembre.

Commission départementale

Séance du 22 août 1902

Présents : MM. Peyrichou, Couderc, Relhié et Malvy.

Absents : MM. Laparra et Longpuech, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Iscard est élu président et M. Relhié secrétaire.

Latouille Lentillac. — Agrandissement du cimetière, accordé 120 francs.

Leyme. — Agrandissement du cimetière, accordé 100 francs.

Thégra. — Réfection du matériel scolaire, accordé 50 francs.

Rampoux. — Construction d'un préau à l'école de garçons, accordé 75 francs.

Pensions aux vieillards

Salvan Antoine, de Cavagnac, 80 francs.

Reyrevignes. — Chemin vicinal ordinaire n° 2, avant projet, approuvé. Déclaration d'utilité publique.

La prochaine séance aura lieu le 30 septembre.

BULLETIN FINANCIER

Les nouvelles de l'extérieure devenant meilleures, la fermeté reprend le dessus et la clôture s'opère dans des conditions plus satisfaisantes.

Notre 3 0/0 se tient ferme à 97,52, l'amortissable vaut 97,92.

Les établissements de crédit sans négociations importantes conservent cependant sans difficulté leurs précédents cours : la Banque de Paris et des Pays-Bas finit à 1089 ; le Crédit Foncier cote 670 ; le Crédit lyonnais 1120 ; le Comptoir national fait 588 et la Société Générale 625.

Les actions de nos chemins français ont une excellente allure : Le Lyon se négocie à 1414, l'Orléans à 1492, le Nord à 1824.

Le Suez maintient son cours de 3935.

Les rentes étrangères bénéficient de la fermeté de nos rentes et de l'amélioration des nouvelles d'Orient. L'Extérieure fait 91,17 ; l'Italien 102,35 ; le Portugais 31,12. La Rente Turque 32,25, la Banque ottomane 588.

Sur le marché officiel du comptant les obligations 5 0/0 de Victoria-Minas sont recherchées à 382 et 383.

Parmi les mines d'or la Cassinga se traite activement à 54,75 et 55.

Etude de M^e DURRANC

NOTAIRE A CAHORS

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE PROPRIÉTÉ

AU QUARTIER DE TERRE ROUGE

comprenant : maison d'habitation, vignes et terres plantées d'arbres fruitiers, eau de source en abondance et puits, appartenant à M^{me} V^e VIGOUROUX, à Cabessut.

S'adresser, pour traiter, à M. DURRANC, notaire à Cahors. — Facilités de paiement.



BONNE OCCASION

A VENDRE

Un Phaëton

EN EXCELLENT ÉTAT

PRIX MODÉRÉ

S'adresser à M. VIDAILLAC, bourrelier, 115, Boulevard Gambetta.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

A VENDRE

UNE PRESSE A COPIER

A BALANCIER

ABSOLUMENT NEUVE

PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

COMMERCE DE BOIS

FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^{m20} x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

III

L'usine Ravelier

En cet endroit, étranglé entre des roches énormes, il faisait une nuit noire.

Mariette et Francisca poussèrent un cri d'épouvante.

Un éclat de rire leur répondit.

Puis une voix, la voix d'un gamin, se fit entendre.

— Ah ! bonnes gens ! c'est pas de ma faute si je vous ai fait peur.

— Tiens c'est toi Camargo, fit Francisca qui s'était déjà remise de sa frayeur et qui venait de reconnaître dans ce gamin mal débarbouillé, aux habits presque en loques, un jeune garçon que l'on employait à l'usine Ravelier pour faire les courses et à qui l'on avait accolé le bizarre surnom de Camargo.

— Eh bien, quoi ? Qu'est-ce que tu nous veux ?

— C'est une lettre de M. Félix.

— Alors, donne, dit Francisca en tendant

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

déjà la main.

— Flûte ! riposta Camargo, avec le geste d'un gamin de Paris.

— Eh bien ? dit la Moronde.

— Est-ce que vous vous appelez Mariette Bartorias ? Est-ce que c'est vous que l'on nomme chez nous la Belle Émouleuse ?

Si n'avait été l'obscurité profonde de la route à cet endroit-là, on aurait pu voir le visage de Mariette se colorer d'une rougeur subite et ses mains trembler fiévreusement en prenant la lettre que Camargo lui remettait en disant :

— C'est M. Félix qui vous envoie ça. Il paraît que c'est urgent ; il m'a dit de vous donner ça en mains propres.

Propres, propres ! c'est assez difficile chez nous. Mais pour sûr, qu'on s'est lavé les mains dans la Durolle pour faire la commission.

On voit que si Camargo jouissait d'une certaine espièglerie, il n'était pas d'une intelligence extrêmement développée, quand il s'agissait de remplir une mission délicate.

Il s'enfuit, sa commission faite, avec un éclat de rire, comme il était venu.

Les deux jeunes filles restaient en présence l'une, farouche, pâle, les dents serrées, la tête droite et altière, l'autre timide, confuse, rouge d'une émotion mal contenue, la tête basse.

— Tu vas me donner cette lettre !

Francisca parlait sur un ton impérieux et violent ; ses lèvres frémissaient, ses yeux orillaient d'une lueur mauvaise.

— Tu vas me donner cette lettre ! répéta-t-elle en s'avancant, les yeux fixés sur Mariette.

Celle-ci ne répondit rien, mais avec un mouvement sec, elle glissa la lettre dans la poche de sa jupe.

Francisca ne se possédait plus, sa haine éclatait, l'heure de se venger était venue.

— Tu ne veux pas me donner cette lettre ?

— De quel droit ?

— Malheureuse !

— Oui, de quel droit, parle, mais parle donc !

— Du droit de la maîtresse, entends-tu, du droit du plus fort, si tu aimes mieux.

— Et ensuite ?

— Ensuite... ensuite !... Ah ! ne m'irrite pas davantage, vois-tu bien !... Car je te hais je te hais jusqu'à vouloir ton sang et ta vie, jusqu'à commettre un crime qui serait pour moi une œuvre de justice et de réparation.

— C'est dans les romans que tu as appris ces belles phrases.

— Prends garde Mariette !

— Tu es folle, ne parlons plus de ça ?

— Si, si. Parlons-en... jusqu'à ce que tu m'aies remis cette lettre.

— Jamais ! répondit froidement Mariette.

A peine avait-elle prononcé ce refus catégorique et formel que Francisca tira de la poche de son tablier un ciseau et se précipita vers l'orpheline, le bras tendu, prêt à tuer.

Mariette leva la main et saisit le poignet de sa rivale.

Le ciseau, cette arme improvisée, fit en déviant une légère éraflure sur visage de la jeune fille, qui se couvrit de sang.

Francisca, surprise plutôt qu'irritée de cet-

te résistance inattendue de la belle petite émouleuse, laissa retomber son bras avec un grand découragement.

Puis elle murmura :

— Je me vengerai !

Et elle s'enfuit en courant, laissant Mariette atterrée au milieu de la route noire et déserte.

IV

Lettre d'amour

Mariette Bartorias continua seule sa route.

Elle ne rencontra guère que quelques couples de jeunes gens, bras dessus bras dessous, et le bonheur qu'elle put lire sur leur visage lui causa une amère tristesse ; des ouvriers passèrent, qui la reconnurent, car ils la saluèrent par ces mots :

— C'est la belle émouleuse.

Elle haussa les épaules.

La belle émouleuse ? Et puis ?... Est-ce qu'ils savaient, ces gens-là qui semblaient admirer sa beauté, le mal dont son cœur souffrait si atrocement ?

Elle vit aussi des jeunes gens de la ville ; ils la frolaient du coude insolemment, en faisant :

— Psst, Psst !...

Elle marcha alors plus vite, prise de dégoût et de honte.

Cependant, en face le nouveau pont de la vallée, elle s'arrêta, elle vint même s'appuyer sur le parapet, comme attirée par les eaux grondantes de la Durolle.

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

III

Chevalier et Page

Il faut maintenant qu'elle en subisse les conséquences.

Une famille, dont le chef portait le nom de Wilson, résidait alors dans cette maison ; c'est tout ce qu'il avait pu apprendre à son hôtel. Cette famille y était entrée la semaine même où Otis en était parti, et elle ne l'avait pas quittée depuis. Mme Wilson, qui était une petite femme rose, vint en personne ouvrir la porte, et elle introduisit sur le champ le visiteur dans le salon. Ce que O'Donnell avait à demander à madame Willson était fort simple. Il savait que la servante qui était au service de la famille Otis, six ans auparavant, se trouvait encore chez madame Wilson, et il

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

voulait s'entretenir avec cette servante. Il demandait donc s'il pouvait avoir avec elle une entrevue de quelques instants.

La maîtresse de la maison ouvrit tous grands de surprise ses deux yeux noirs et brillants, mais répondit sur le champ par l'affirmative. La servante s'appelait Dorcas ; elle avait pris Dorcas à son service en louant la maison, et Dorcas qui était en ce moment à la cuisine, allait se mettre tout de suite aux ordres du gentleman qui désirait lui parler.

Madame Wilson sortit et O'Donnell vit entrer Dorcas, qui était une grosse femme d'un âge mûr, à la figure intelligente.

— Je voudrais avoir quelques renseignements relatifs à la mort subite d'une jeune femme qui est décédée dans cette maison voilà déjà six ans, fit le capitaine, qui entra dans le premier coup dans le vit de son sujet. Vous vous souvenez sans doute d'elle ? Elle s'appelait Catherine Dangerfield.

Dorcas, en effet, se souvenait parfaitement d'elle... elle s'en souvenait comme si c'était hier. Elle était venue à la maison un soir, fort tard... un soir d'hiver sombre et froid... pour donner des soins à un jeune homme nommé M. Dantrée.

C'était M. Otis lui-même qui était allé lui ouvrir. Une demi-heure après, elle entendit un cri perçant poussé par madame Otis, et elle se précipita dans la cour d'où il partait. Mademoiselle Dangerfield était étendue, immobile et pâle sur le sofa, et le docteur Graves disait qu'elle était morte.

— Vous l'avez vue morte ?

— Oui, hélas ! Et c'était une belle morte... elle était pâle, calme, immobile, et semblait plutôt livrée au sommeil que privée de vie.

— Combien a-t-on attendu de temps avant de l'enterrer ? demanda le capitaine.

— Deux jours seulement, monsieur, et elle resta belle à voir jusqu'au dernier moment. Je me rappelle bien l'avoir vue couchée dans son cercueil ; elle avait des fleurs tout autour d'elle, et l'on aurait dit qu'elle était de marbre ou de cire, Madame pleurait à côté d'elle et monsieur avait la figure aussi pâle que s'il avait été de pierre. J'ai vu clouer le couvercle du cercueil, je l'ai vu emporter. Elle a eu un beau, un honorable enterrement ; toute la noblesse du voisinage accompagnait la pauvre jeune demoiselle à sa dernière demeure !

— Diable ! dit O'Donnell, dont le front se rembrunit.

Catherine Dangerfield était donc bien morte, et mademoiselle Herncastle n'avait rien de commun avec elle, malgré les étranges coïncidences qui semblaient prouver le contraire.

— Je veux vous demander encore quelque chose, ma bonne femme. Combien y avait-il de temps que ces funérailles avaient eu lieu, quand M. Otis est parti d'ici pour aller habiter Londres ?

— Environ un mois, monsieur... oui, juste un mois ? Je crois qu'il serait parti plus tôt sans l'arrivée inattendue de sa cousine, une jeune demoiselle malade qui arrivait d'Essex.

Le capitaine s'était levé pour partir, A ces derniers mots, il se rassit brusquement

— Une jeune demoiselle malade qui arrivait d'Essex ? Ah ! je crois que voici à propos de quoi je voulais être renseignée ! Quand dites-vous qu'est arrivée cette jeune demoiselle malade ?

— Le soir même des funérailles, monsieur, et sans qu'on s'y attendit le moins du monde. J'étais couchée, ainsi que madame ; elle vint me trouver dans ma chambre le lendemain matin avant que je fusse levée ; elle était toute pâle et tremblante, et elle me dit : « Dorcas, levez-vous tout de suite et faites chauffer de l'eau pour le bain » ; puis elle s'assit sur une chaise et paraissait prête à s'évanouir. Je lui demandai s'il y avait quelqu'un de malade, elle me dit que oui, qu'une jeune demoiselle était arrivée dans la nuit, une nièce qu'elle avait à Essex, et qui était venue passer quelques jours avec eux. Elle me dit da de ne rien dire. La jeune demoiselle était faible d'esprit, on était obligé de ne pas la laisser sortir de sa chambre. Je promis de n'en pas parler, car madame paraissait tremblante et effrayée de mourir. Elle resta ainsi tout le temps que cette étrange jeune fille demeura dans la maison.

— Combien y passa-t-elle de temps ?

— Pas tout à fait quinze jours, monsieur, et elle causa bien de l'embaras ; il fallait lui porter à manger dans sa chambre, et madame passait tout son temps à monter et à descendre pour lui donner tout ce qu'il lui fallait.

— Quel air avait cette jeune demoiselle ?

Dorcas hocha la tête.

(A suivre.)

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en

France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1603^e livraison (22 août 1903).

La jeunesse de Cyrano de Bergerac, par H. de Gorsse et Jacquin. — Excursion de vacances, par Louis Rousselet. — Feuilles d'automne. — Le loup noir, par H. de Charlieu. — Les trains hôpitaux. — Musée de poupées, par Marie Koenig. Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 25 août 1903.

V^{ice} Nacla : Courrier du dimanche. — Jules Dault : Une histoire de haricots. — Jules Lévy : La revanche de l'automobile. — Jules Mary : La fautedo docteur Madelot (suite). — Constant Améro : Le page de Ménéslick. — Fernand Lafargue : La fiancée veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2421 du 22 Août 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

L'amiral Alexeief, Gouverneur général de l'Extrême-Orient.

Cérémonie funèbre pour les victimes du Métropolitain : M. Deville prononce le discours à la caserne de la Cité. — Exposition des cercueils. — Le cortège se rend à Notre-Dame.

Raid Paris-Rouen-Deauville : L'arrivée des premiers officiers à Rouen. — Défilé à Deauville. — Le lieutenant Bausil reçoit les félicitations. — Le vainqueur sur son demi-sang « Midas ».

Reprise de l'insurrection en Macédoine : Campement d'insurgés. — Embuscade dans un taillis. — Famille d'insurgés attendant les Turcs. — Distribution de porcs.

Incendie de Manille : District de Trozo ravagé par le feu. — 3000 maisons détruites en deux heures. — Panorama du quartier incendié. — Bâtiment subsistant. — Ruines amoncelées. — Campement d'indigènes.

Le triomphe à Saint-Cyr : Vente du Programme. — Mgr Lanusse. — L'allée centrale décorée pour la fête. — Le père Système. —

Les invités pendant les exercices. — La télégraphie sans fil. — Le général Marcot. — Les Apaches. — Le roi d'Yvetot.

Dans l'Amérique française : Station de Lorette au Canada. — Cascade. — Les pères trappistes. — Indiens des environs du lac.

Les bords de la Durance : au Pont de Bonpas. — A Barbentane. — Châteaurenard. — Eglise de Noves. — Ancienne Chartreuse. — Caumont. — Chapelle de Saint-Symphorien.

Dinant : Entrée de l'exposition. — Vue d'ensemble. — L'Eglise Saint-Barthélemy. — L'expédition Charcot : Départ du Havre. — Accident de remorque.

Le Pape Pie X photographié. — Le fusil de Robinson Crusoe. Concours de gymnastique de Reims. — Le vice-amiral Gourdon, commandant l'escadre de la méditerranée. — Monument de Berlioz. — Le conseiller Accarias. — Le député Herbet.

Echecs, par M. D. Janowski. Roman illustré : *Le Conflit*, par Ed. Martin Videau.

Le numéro 50 centimes

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les Grandes Vacances, il est délivré chaque année du 15 Juillet inclus au 1^{er} Octobre inclus, au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 ki-

omètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours non compris le jour du départ, elle peut être prolongée d'une ou plusieurs périodes de 15 jours moyennant supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.